

<b>Zeitschrift:</b>	Technische Mitteilungen / Schweizerische Telegraphen- und Telephonverwaltung = Bulletin technique / Administration des télégraphes et des téléphones suisses = Bollettino tecnico / Amministrazione dei telegrafi e dei telefoni svizzeri
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Telegraphen- und Telephonverwaltung
<b>Band:</b>	6 (1928)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	Le téléphone à l'école
<b>Autor:</b>	[s. n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-873762">https://doi.org/10.5169/seals-873762</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

propagandistisch geförderte Zuzug eine von der Vermehrung des Jahres 1925 abweichende Struktur aufweisen dürfte.

Die Neuabonnenten vom Jahre 1925 verteilen sich auf die einzelnen Taxstufen wie folgt:

in Ortsnetzen mit	Neuanschlüsse Ende 1925 vorhand.	Anschlüsse
weniger als 31 Hauptanschl.	5,00%	6,37%
31—300	28,36%	28,56%
301—1000	12,92%	14,84%
1001—5000	15,21%	14,63%
mehr als 5000	38,51%	35,60%
	100 %	100 %

Die Gegenüberstellung mit den auf Ende des Jahres vorhandenen Anschlüssen zeigt, dass die Unterschiede in der Teilnehmerdichte zwischen Stadt und Land durch die neugewonnenen Teilnehmer mit der Zeit nicht etwa ausgeglichen, sondern eher noch stärker ausgeprägt werden.

Es entfallen auf die wichtigsten Erwerbs- und Standesgruppen

	von den 1925 neugewonnenen Teilnehmern	vom Bestand 1927
Behörden und Anstalten . . .	2,22%	9,13%
Bankgewerbe, Versicherungswesen, Sekretariate, Korporationen usw. . . . .	2,84%	3,41%
Akademische u. freie Berufe	4,57%	5,99%
Gewerbliche Unternehmungen und Kaufleute:		
Grosshandel und Fabriken . .	1,47%	5,57%
andere . . . . .	53,74%	49,50%
Landwirtschaft u. verwandte Berufe . . . . .	4,24%	5,00%
Wohnungsanschlüsse . . . .	30,92%	21,40%
	100 %	100 %

Die Zuwachszahlen in den Gruppen der Behörden und Anstalten und der kaufmännischen und gewerblichen Grossunternehmungen bleiben verhältnismässig stark hinter den Bestandeszahlen zurück, was auf eine gewisse Sättigung dieser Gruppen mit Telephoneinrichtungen schliessen lässt. Tatsächlich bildet das Telefon in allen derartigen Betrieben schon seit geraumer Zeit ein unentbehrliches und ausgiebig benütztes Hilfsmittel moderner Geschäftsführung. Neue Anschlüsse werden daher in der Regel nur noch bei Neugründungen oder Erweiterung von Geschäften oder Geschäftsbeziehungen hinzutreten. Im Kleingewerbe und -handel dagegen scheint, nach dem starken Zuwachs zu urteilen, noch grosse Aufnahmefähigkeit für Neuanschlüsse zu bestehen.

Noch viel Entwicklungsfähiger aber ist die Gruppe der Wohnungsanschlüsse, in der die Vermehrung im Jahre 1925 den Bestand verhältnismässig um nahezu 50% übersteigt.

In der Figur 10 sind, mit Ausscheidung nach Taxstufen, die mittleren Gesprächseinnahmen der Gesamtheit der Anschlüsse jenen der Neuanschlüsse 1925 gegenübergestellt. Beide Werte verstehen sich für 3 Monate.

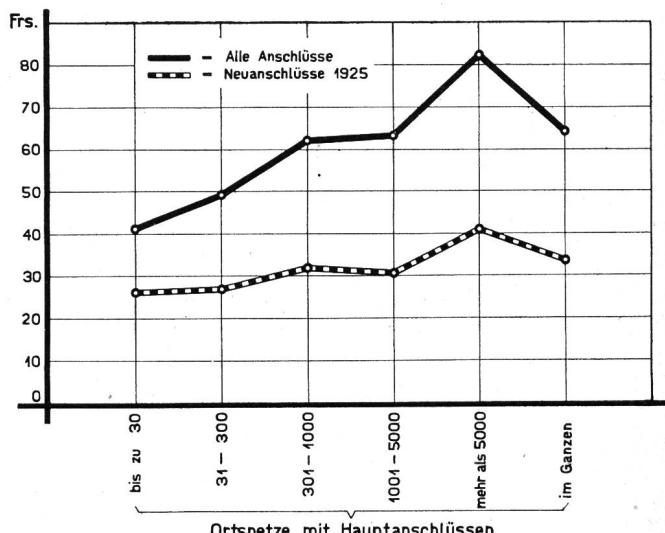


Fig. 10.

Der mittlere Gesprächsertrag von Neuabonnenten reicht somit bei weitem nicht an das Mittel aller Anschlüsse heran. Er beträgt in der untersten Taxstufe 64% des Gesamtmittels und sinkt bis auf knapp 50% in der obersten. Der allgemeine Durchschnitt der Gesprächseinnahmen aus Neuanschlüssen beläuft sich auf 52% des Gesamtmittels.

Ein Neuanschluss aus der Gruppe der Landwirte und verwandter Berufe hat in drei Monaten durchschnittlich Fr. 20.80 an Gesprächstaxen eingebracht gegenüber Fr. 30.05 im Durchschnitt aller Anschlüsse dieser Gruppe, ein neuer Wohnungsanschluss Fr. 21.15 gegenüber Fr. 28.89. Dass infolge der geringeren Erträge auch die Rendite bei Neuanschlüssen eine im allgemeinen ungünstigere ist, versteht sich von selbst; immerhin ist auch hier dem Umstand Rechnung zu tragen, dass jeder neue Teilnehmeranschluss den Gesprächsverkehr gewisser vorhandener Anschlüsse fördert und so sein Teil zur allgemeinen Entwicklung und Popularisierung des Telefons beiträgt.

## Le téléphone à l'école.

Nul ne peut, aujourd'hui, contester l'utilité du téléphone. Il est indispensable au commerçant, à l'industriel et à une infinité d'entreprises, comme aussi au médecin, à la sage-femme et aux hôpitaux. On peut affirmer que, suivant les circonstances dans

lesquelles on se trouve placé, savoir téléphoner peut rendre d'inappréciables services.

La liste officielle des abonnés au téléphone contient toutes les indications nécessaires pour apprendre à téléphoner, que l'on se trouve dans un réseau à

batterie locale ou à batterie centrale, ou dans un réseau à service automatique. Malheureusement, le public moderne, toujours pressé, ne se donne pas la peine de lire ces textes, de sorte que le but recherché ne peut être atteint par ce moyen.

On a aussi fait savoir, en 1925, aux 160,000 abonnés du réseau suisse qu'ils peuvent visiter leur station centrale et se faire donner gratuitement les explications désirées. L'invitation a porté ses fruits, car nombreuses furent les sociétés, associations, écoles ordinaires et spéciales qui, tout spécialement les dimanches d'hiver, ont visité des bureaux. Mais de nouveau le but recherché n'a été atteint qu'en partie, car la jeunesse au-dessous de 15 ans ainsi que le public de la campagne n'ont pas participé aux visites des offices.

Chaque opératrice sait combien il est parfois difficile de satisfaire la clientèle, du fait que le demandeur d'une communication ne sait pas s'y prendre. Le trafic du dimanche est des plus instructifs à cet égard. Ce ne sont plus, comme les jours de semaine, 95 commerçants ou hommes d'affaires, clients habituels, et peut-être 5 personnes de la campagne, mais plutôt, à côté de quelques commerçants, 60 personnes privées (ménagères, restaurants, confiseries) et un bon nombre de personnes de la campagne venues en ville, dont l'habileté à se servir du téléphone est moindre. On ne peut naturellement leur en faire un reproche, et le calcul de la présence du personnel le dimanche est obligé de tenir compte de ces faits.

C'est pourquoi l'administration suisse des téléphones estime qu'elle rend service à la population dans son ensemble, non seulement en assurant une bonne exploitation téléphonique — c'est du reste sa raison d'être — mais en l'initiant *déjà sur les bancs de l'école* à l'usage du téléphone.

Après une période d'essais, dont les résultats ont été taxés d'heureux par les autorités scolaires elles-mêmes, les offices d'exploitation ont reçu ces derniers mois, de leur Direction générale, l'ordre de s'entendre avec les autorités scolaires de leur région pour que l'usage du téléphone soit enseigné à tous les élèves des écoles, c'est-à-dire qu'il soit inscrit au programme scolaire, en commençant par les villes et en continuant à la campagne partout où l'on trouve un terrain favorable. A l'avenir, aucun jeune homme ni aucune jeune fille ne devrait, en principe, quitter l'école à 15 ou 16 ans sans avoir eu l'occasion d'avoir demandé et obtenu quelques communications téléphoniques locales et interurbaines. En outre, il est prévu de donner la même instruction, jusqu'à nouvel avis, dans les écoles spéciales telles qu'écoles d'agriculture, écoles de commerce, écoles hôtelières, etc.

L'enseignement aura avant tout un caractère pratique; les explications sur le fonctionnement du microphone et du récepteur, comme aussi des différentes parties de l'appareil, seront, suivant le degré des classes et l'âge des élèves, soit réduites à un

minimum, soit complètement supprimées. Par contre, on ne se bornera pas à expliquer comment il faut s'y prendre pour demander la communication et de quelle façon elle est établie, mais on donnera aussi des éclaircissements sur la manière de procéder lors des multiples petits incidents et dérangements qui peuvent se produire. Cette instruction se donnera de préférence par le maître de physique, auquel l'office téléphonique adjoindra soit une surveillante qualifiée soit un fonctionnaire bien au courant des menus faits du service. Il va sans dire que cette instruction comprendra une visite à l'office.

Au sujet des *moyens de démonstration*, les offices ont reçu les instructions suivantes:

Suivant le nombre des écoliers et celui des classes de l'école, il faudra établir entre cette dernière et l'office, aux seuls frais de l'Administration, un ou deux raccordements téléphoniques qui devront fonctionner dans toutes les règles.

Il est laissé toute liberté aux organes de l'administration de décider si, à cet effet, le raccordement doit être établi au moyen de fils à tirer, ou s'il suffit (p. ex. dans les réseaux ruraux) d'utiliser des raccordements existant déjà avec le bâtiment d'école, ou des raccordements d'abonnés du voisinage, que l'on branchera sur les appareils de démonstration pendant les leçons. Les appareils seront exclusivement du type de table ou du type mural avec microtéléphone. Chaque écolier devra demander au moins une communication locale, une communication régionale et une communication interurbaine à grande distance; si l'élève se trouve dans un réseau à service automatique, il apprendra à se servir du disque. Les communications internationales seront exclues. Lors de ces essais, qui devront avoir lieu pendant les heures de faible trafic (après-midi), les écoliers pourront converser soit avec des connaissances, soit avec des écoliers d'autres localités. Toutes ces conversations seront gratuites. Si une conversation ne peut avoir lieu pour cause de mauvaise audition ou d'un dérangement quelconque, la communication demandée sera rétablie à la prochaine occasion, après suppression du défaut. Les écoliers devront être absolument convaincus que le téléphone fonctionne bien. La surveillante qui participera à l'enseignement fera rapport, à son chef, des observations et reflexions que lui auront suggérées les questions posées par les écoliers, pour autant qu'elles pourront être de quelque utilité pour le service. En outre, elle remettra à chaque écolier un exemplaire des diverses brochures de propagande.

Il est, pensons-nous, permis d'espérer que le but recherché — instruction du citoyen — pourra être atteint, à l'avantage du public tout d'abord, de l'administration des téléphones ensuite. Le mode de procéder prévu aura en outre pour résultat d'augmenter la densité du trafic.

*Mi.*